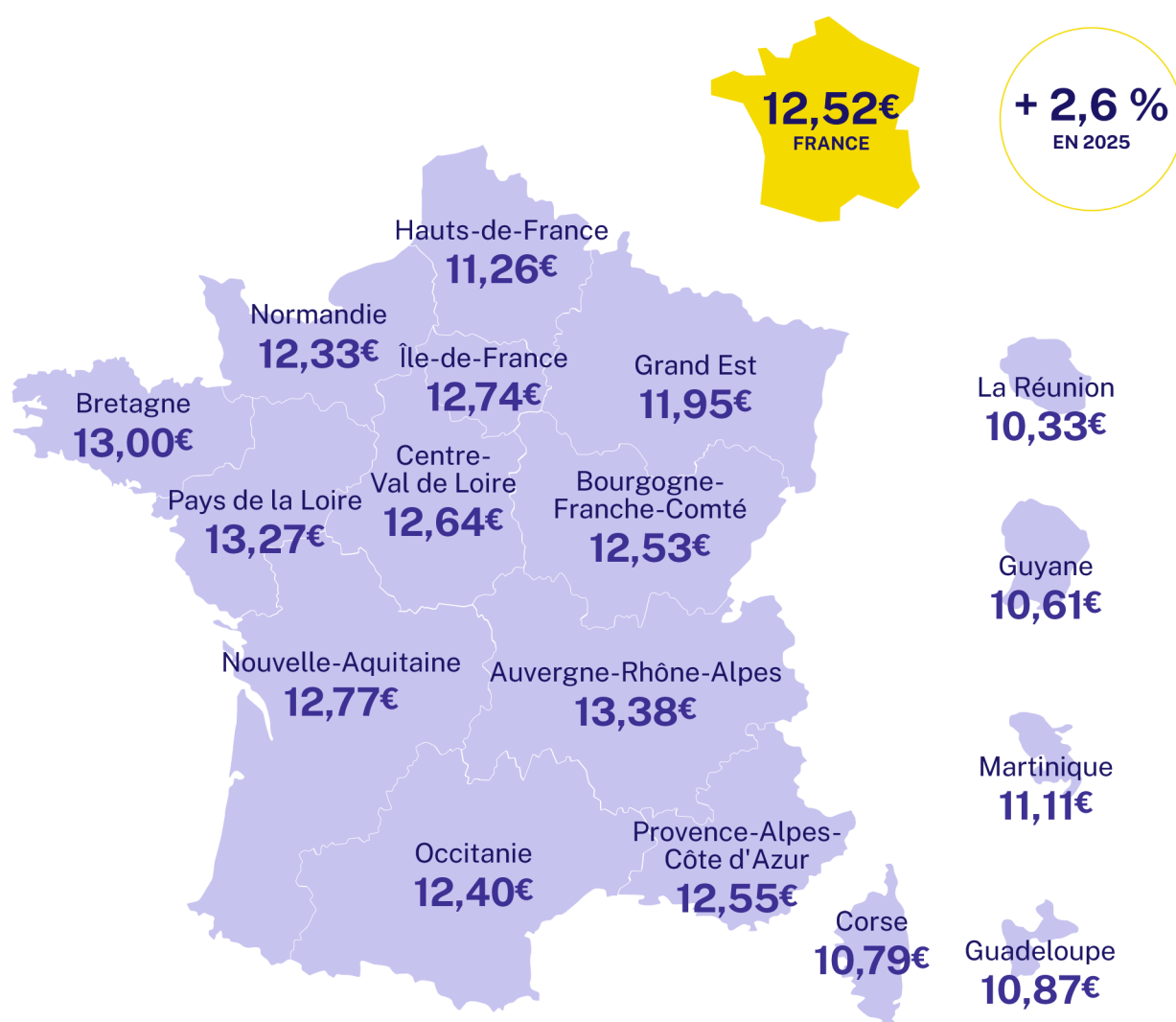


LES SALAIRES HORAIRES NETS MOYENS

Observatoire
de l'emploi à domicile

Assistants de vie



Note de lecture :

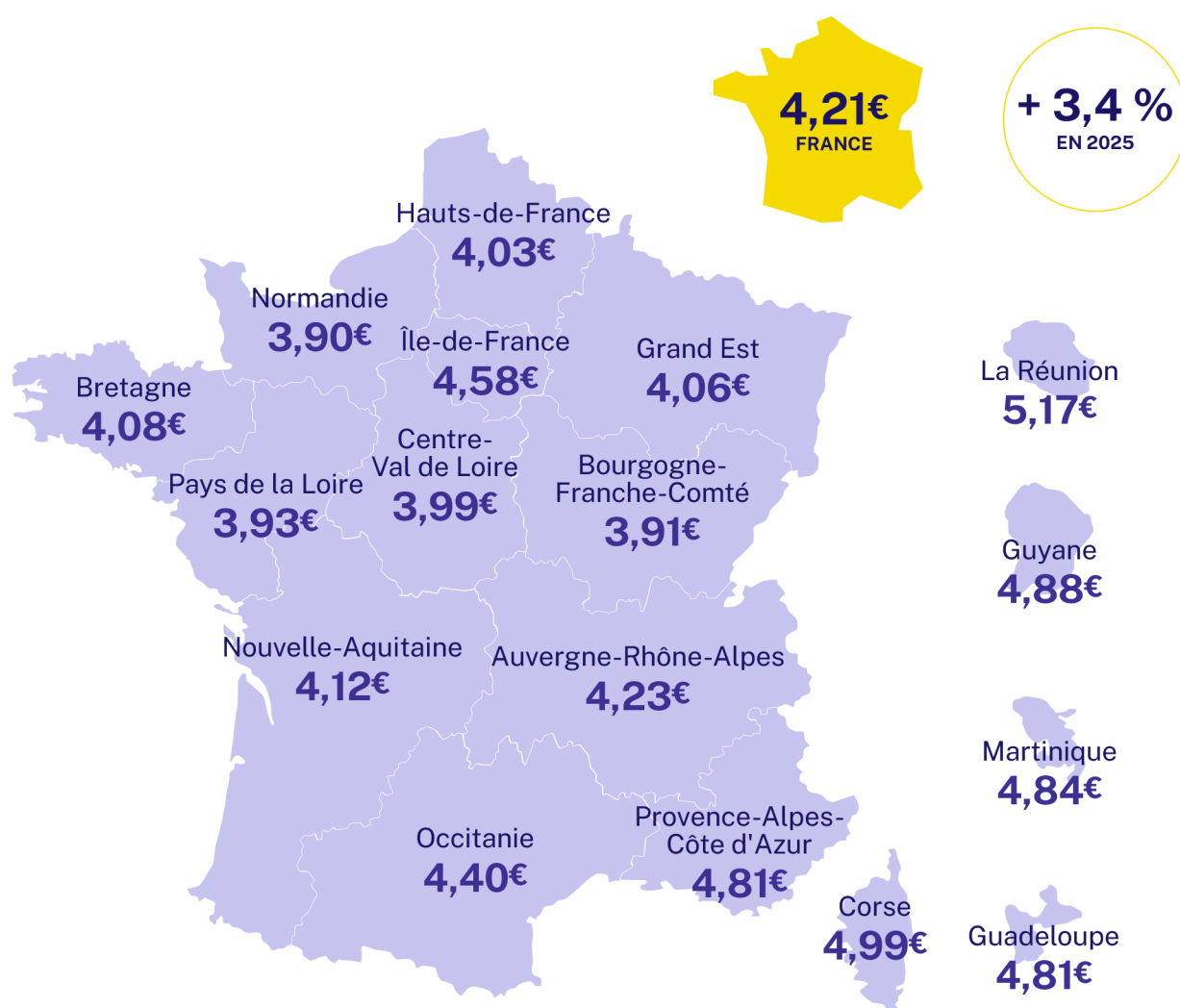
Dans les Pays de la Loire, les assistants de vie perçoivent en moyenne un salaire horaire net de 13,27 euros (hors congés payés).

Salariés intervenant auprès d'au moins un particulier employeur dépendant ou en situation de handicap.

Source : Urssaf Caisse nationale, 4^e trimestre 2025. Évolution annuelle. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.

LES SALAIRES HORAIRES NETS MOYENS

Assistants maternels (par enfant accueilli)



Note de lecture :

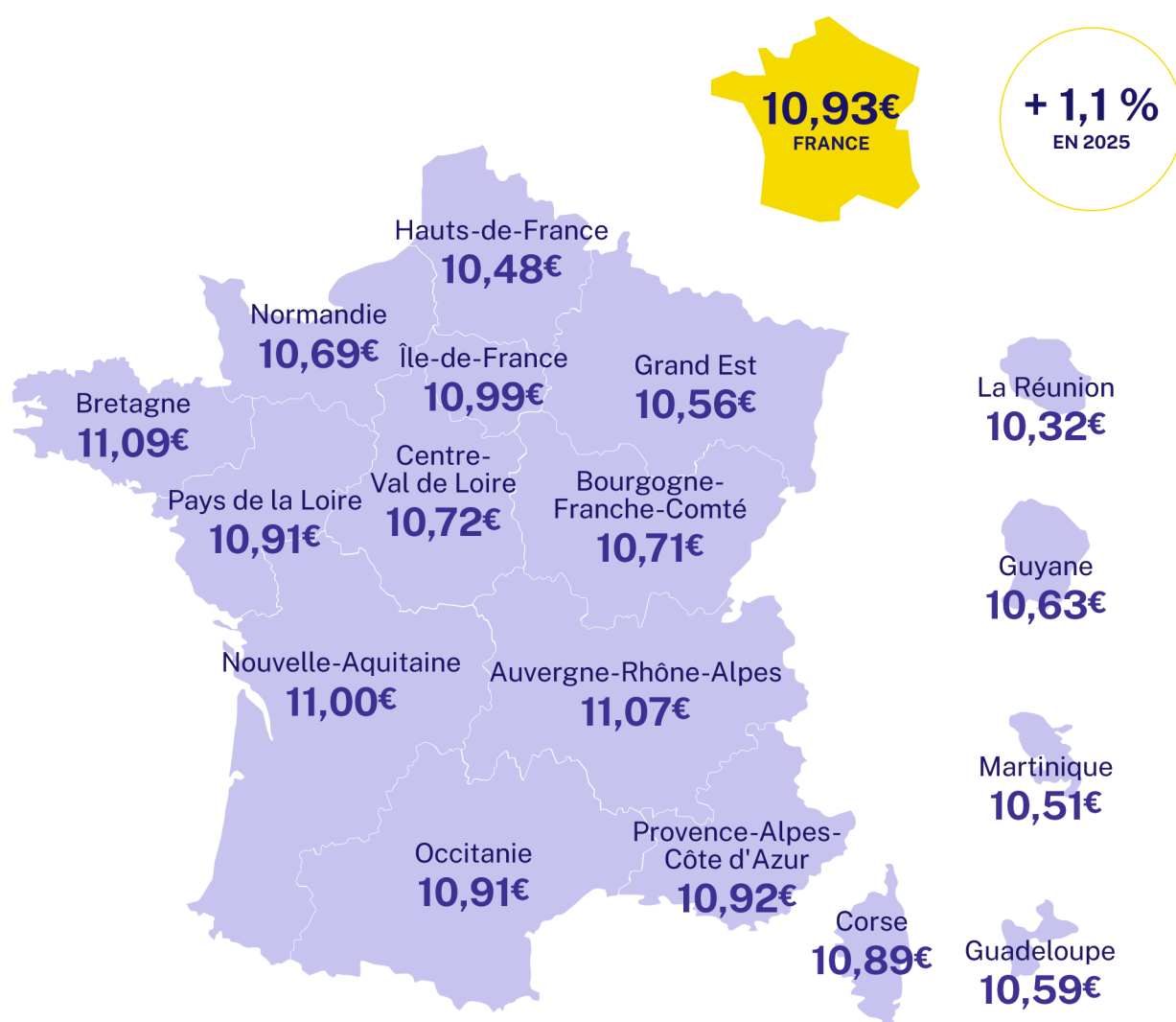
À La Réunion, les assistants maternels perçoivent en moyenne un salaire horaire net de 5,17 euros par enfant accueilli (hors indemnités d'entretien).

Salariés agréés par le conseil départemental, qui effectuent, au sein de leur domicile ou dans une maison d'assistants maternels, les tâches nécessaires à la prise en charge et à l'éveil d'un ou plusieurs enfants.

Source : Urssaf Caisse nationale, 4^e trimestre 2025. Évolution annuelle. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.

LES SALAIRES HORAIRES NETS MOYENS

Assistants parentaux



Note de lecture :

En Auvergne-Rhône-Alpes, les assistants parentaux perçoivent en moyenne un salaire horaire net de 11,07 euros (hors congés payés).

Depuis le 1er janvier 2026, la convention collective des particuliers employeurs adopte officiellement le terme « Assistant parental » pour désigner les salariés qui effectuent, au domicile des parents, les tâches nécessaires à la prise en charge et à l'éveil d'un ou plusieurs enfants.

Source : Urssaf Caisse nationale, 4^e trimestre 2025. Évolution annuelle. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.